

Paris, le 6 juillet 2017

COMMUNIQUÉ

Taxe d'habitation Villes de France souhaite une négociation globale

Confirmée à l'occasion du discours de politique générale du Premier ministre « *d'ici la fin du mandat* », la réforme de la taxe d'habitation ravive les inquiétudes des élus de Villes de France, qui s'étaient déjà émus de la proposition d'exonération de 80% des redevables de cette taxe locale.

A l'occasion d'un Conseil d'administration qui s'est tenu en début de semaine, les élus des Villes de France ont débattu et restent très réservés sur cette mesure qui remet en cause l'autonomie de gestion des collectivités locales (qui leur est jusqu'ici garantie dans la Constitution), qui aggrave dans son concept les disparités entre communes pauvres et riches, et va à l'encontre de l'esprit de subsidiarité des lois de décentralisation.

L'organisation décentralisée de la République repose sur une idée simple : le financement au moins partiel de la dépense locale par l'impôt local rend les élus locaux responsables de leurs choix financiers devant les contribuables-électeurs. A cet égard, les élus de Villes de France rejoignent les propos du président de la République devant le Congrès d'une « responsabilité girondine des collectivités locales » et de leurs mandants.

Si cette promesse forte devait aboutir, Villes de France estime que la formule du dégrèvement législatif est la seule option acceptable par les représentants des élus locaux, c'est-à-dire une compensation qui évolue selon les bases (logements occupés ou non, suppression ou création de logements...), mais aussi en fonction des choix de taux effectués par les assemblées locales.

Au-delà du coût probable de cette réforme pour l'Etat (estimé à 10 milliards d'euros), **Villes de France considère que le dialogue entre l'État et les élus locaux** - qui va être prochainement amorcé dans le cadre de la conférence nationale des territoires - **doit être appréhendé de manière globale quand il s'agit de ressources transférées**, et qui ont en définitive un impact direct sur l'évolution des investissements publics locaux.

La remise en cause d'une recette fiscale comme la taxe d'habitation (dont le montant total perçu par le bloc communal avoisine le 18 milliards d'euros), si elle doublée par une nouvelle dégradation des anciennes compensations fiscales, par la multiplication des normes contraignantes et coûteuses, est en effet un changement profond qui affecte tout l'équilibre financier du secteur public local.

Contact médias : Echos de villes : Sophie Prévost – tél. : 01 42 21 12 18

Villes de France

Présidée par Caroline Cayeux, sénateur-maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, (forte de près de 30 ans d'action, sous son ancienne dénomination de Fédération des villes moyennes) représente et accompagne les villes et agglomérations de taille infra-métropolitaine du territoire national dont elles forment l'armature urbaine. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

Villes de France porte l'identité de ces territoires et défend leurs intérêts dans les débats de l'aménagement du territoire. Villes de France informe ses adhérents, réalise les études dont ils ont besoin, organise les événements qui les font connaître, valorise les positions communes sur les sujets majeurs pour la « qualité de ville » : gestion locale, développement économique et attractivité, innovation et enseignement supérieur, commerces et services publics, développement durable et qualité environnementale...

Contacts

Nicole Gibourdel, Déléguée générale
Armand Pinoteau, Conseiller
armand.pinoteau@villesdefrance.fr
Villes de France
94 rue de Sèvres
75007 Paris – France
Tél. : +33 1 45 44 99 61
www.villesdefrance.fr